

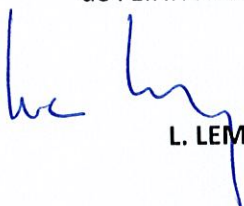
Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** la délibération du conseil d'administration du 29 juin 2018 portant sur le lancement de l'enquête publique environnementale préalable à l'approbation du projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île,
- VU** l'enquête publique environnementale, qui s'est déroulée du 29 octobre au 30 novembre 2018 et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, assorti d'un ensemble de recommandations à compléter le document,
- VU** le Projet d'Intérêt Majeur CAEN PRESQU'ILE, dans sa version consolidée, comportant la présentation du projet, les engagements pour un développement durable du territoire, les conditions de suivi du contrat dans le temps et les fiches actions relatives à sa mise en œuvre,
- VU** le projet de convention cadre de partenariat visant à faciliter l'activation des dispositifs opérationnels de l'EPF sur ce périmètre de projet,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

- d'approuver le Projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île,
- d'autoriser le Directeur Général à signer le Projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île et tous documents afférents,
- d'approuver le projet de convention cadre dont le texte est joint en annexe
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention cadre ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,



L. LEMONNIER

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**



Dominique LEBETIT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le **18 MARS 2019**
La Préfète,